



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Plan local d'urbanisme de Bosquentin

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du 21 septembre 2017, la commission a émis un **avis défavorable** sur le projet de plan local d'urbanisme de Bosquentin.

En effet, les parcelles 45 et 89 au sud du village peuvent accueillir des habitations. Dans le rapport de présentation, s'il est indiqué que cette zone est d'abord destinée à l'accueil d'activités et que les habitations y seront possibles, le potentiel supplémentaire de construction n'est pas pris en compte dans le calcul global du potentiel de logements. Or compte tenu de la superficie de cet espace, c'est plus d'une dizaine d'habitations qui pourrait être construite et son urbanisation conduirait à dépasser alors les besoins strictement nécessaires à l'atteinte de l'objectif démographique.

Pour être cohérent avec l'accroissement démographique prévu, la commission demande donc, soit de classer ces terrains dans une zone uniquement dédiée aux activités, soit de les reclasser en zone agricole ou naturelle.

La secrétaire de séance,



Caroline MAURY